

COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2015
CONSEIL MUNICIPAL

Absent : /

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

1/ - Affectation des résultats 2014

Résultat Budget Commune

- En fonctionnement : 499 185,03€
- En investissement : 73 681,74€

Résultat Budget eau

- Fonctionnement : 405,35€
- Investissement : 9 7423,15€

2/Délibération et vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Les taux sont actuellement de :

- Taxe habitation : 13,32%
- Taxe foncière sur bâti : 7,38%
- Taxe foncière sur non bâti : 41,94%

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'impôts.

3/ Délibération et vote des budgets 2015

Budget Commune

-Fonctionnement :





Recettes prévues : 603 503€.

Dépenses prévues : 603 503€.

- Investissement :

Après débat et à l'unanimité, les élus acceptent que des travaux soient réalisés dans le logement de la cure et salle de la cure

Prévisions des dépenses pour :

-  Travaux de la salle de la cure et du logement de la cure
-  Voirie : continuation des travaux commencés en 2014 et subventionnés à 35% par le conseil général
-  Accessibilité église et cimetière. Travaux subventionnés à 80% par le conseil général
-  Mise aux normes de l'assainissement pour le bâtiment de la cure

Total des dépenses d'investissement : 221 950€

Prévision des recettes : 221 950€

Prévisions acceptées à l'unanimité

Budget eau

- Fonctionnement

Recettes : 27 500€

Dépenses : 27 500€

- Investissement

Recettes : 105 838€

Dépenses : 105 838€

4/Délibération portant sur les subventions allouées en 2015

- ADMR : 1 026€

- Téléthon : 80€

- Ligue c/ cancer : 125€

- Pompiers de Roybon : 232€

- Souvenir Français : 150€

- ARIA 38 : 150€

Total 1 763€

5/ Délibération portant sur le choix des entreprises pour réaliser les travaux de la salle de cure et du logement.

- Changement des fenêtres et portes
 - l'entreprise Rey de St Marcellin a été retenue pour un montant des travaux de 4 900€ HT
 - l'entreprise Caricato de Têche a été retenue pour des travaux de maçonnerie pour un montant de 1 500€ TTC.

- Réfection des sols du logement
 - L'entreprise Design Carrelage de St Marcellin a été retenue pour un montant des travaux de 5830,60€ HT

- Réfection de l'isolation et des peintures de la salle de la cure
 - L'entreprise TDC de St Vérand a été retenue pour un montant des travaux de 9 900,25€ TTC

- Réfection de la plomberie et des sanitaires du bâtiment de la cure
 - L'entreprise Dumoulin de Chevrières a été retenue pour un montant des travaux 7 172,80€ HT

- Réfection de l'installation électrique de la salle de la cure.
 - L'entreprise Inov'Elec de St Antoine a été retenue pour un montant des travaux de 8323,71€ HT

6/ Délibération portant sur l'adhésion à la communauté de communes du pays de St Marcellin pour le service commun des autorisations d'urbanisme

Actuellement, les services de la DDT de St Marcellin prennent en charge l'instruction des autorisations d'urbanisme. A compter du 1^{er} juillet ce service ne sera plus maintenu. La communauté de communes du Pays de st Marcellin a pris la décision de créer un service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme pour pallier à ce désengagement de l'Etat.

Ce service sera financé par les communes bénéficiaires selon une clé de répartition basée sur deux critères : la richesse fiscale et la population.

Pour Bessins il est demandé la somme de 291€.

Accepté à l'unanimité.

7/ Délibération portant sur le martelage et de la vente des bois des parcelles 13 et 14

Le conseil municipal accepte le martelage et la vente des bois par l'ONF des parcelles 13 et 14.

8/ Affaires diverses

- Lecture est faite d'une demande émise par un habitant de la commune concernant la demande de subvention pour une installation individuelle d'assainissement.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil n'apportera pas une réponse positive à cette demande.

La séance est close à 22 heures.